information aux parents



9e année secondaire



déroulement

- Mot de bienvenue
- Informations de la Direction
 - -- déplacement en classe --
- Information des titulaires

Pour toute question concernant le contenu de cette présentation, nous vous remercions d'envoyer un courriel à:

- M. Alexandre Nicod, doyen VG <u>alexandre.nicod@vd.ch</u>
- M. Martial Girardet, doyen VP <u>martial.girardet@vd.ch</u>



présentation

Maitre.sse.s de classe

Mesdames

Rachel Estor

Cecilia Vigilante

Carine Huber Michoud

Morgane Rieb

Messieurs

Eric Payot

Frédéric Buclin

Direction

Messieurs

Alexandre Nicod, doyen VG

Martial Girardet, doyen VP

Philippe Ducommun, Directeur



informations de la Direction

- cadre légal et sources d'information
- l'esep en quelques mots
- communication
- projets
- nouvelles technologies
- congés et absences
- le début d'un nouveau cycle de trois ans

- promotion, réorientation
- les débouchés à l'issue de la 11e
- vos questions



cadre légal et informations

Loi sur l'Enseignement Obligatoire LEO

Sur notre site

Diaporama de la soirée

Règlement interne d'établissement (RIE)

Sur le site de l'Etat de Vaud

LEO et Règlement d'application (RLEO)

Cadre Général de l'Evaluation

Plan d'études romand (PER)

Brochure Présentation du Cycle 3



l'esep en quelques mots

à la rentrée 2024, l'esep, c'est

- 1'043 élèves
- environ cent trente collaboratrices et collaborateurs
- cinquante-quatre classes
- cinq collèges



l'esep en quelques mots

- projets: espaces vivants, Vers le Pacifique, conseil des élèves
- collaboration active avec les familles, nos partenaires (AEE et AIAB), et au sein du Conseil d'établissement
- éducateur en milieu scolaire
- projets pédagogiques de classe
- approche du monde professionnel AMP
- perfectionnement de notre site internet
- concept 360°



sécurité - parking

Nos élèves se déplacent à pied, parfois à vélo, aux abords du stationnement, voire dedans.





Au début et à la fin des cours, la circulation et les manœuvres des automobiles dans le stationnement sont dangereuses pour nos élèves.



des solutions ? il y en a !



✓Les transports scolaires, gratuits et professionnels

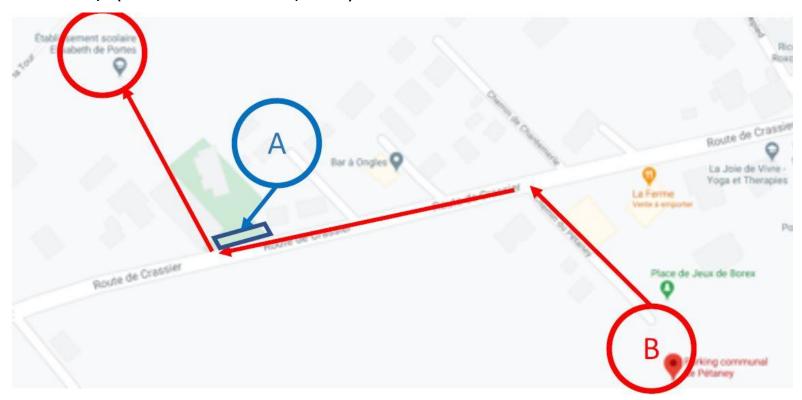
✓La mobilité douce: vélo, trottinette, marche ...



véhicules privés

Option A: utiliser l'arrêt dépose juste à l'entrée du parking

Option B: déposer et reprendre votre enfant au parking du Pétaney (trois minutes à pied)





communication

www.esep.eduvd.ch

référence en matière de communication



créer un compte parents pour recevoir les notifications et pour inscrire son enfant au service de garde



consulter le Mémento

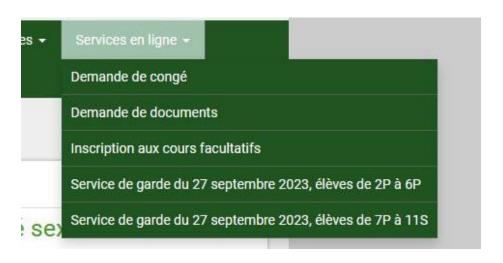




site internet

les services en ligne service de garde

les notifications





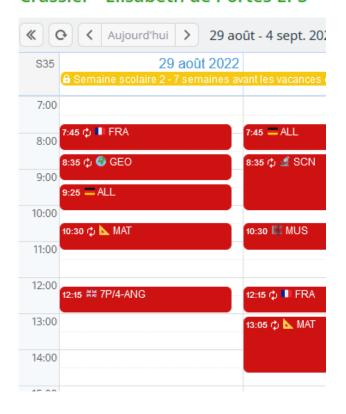


TeamUp

<u>consulter le cadre</u> <u>d'utilisation</u>



Crassier - Elisabeth de Portes EPS





vers le Pacifique

contre toutes les violences climat scolaire

vers le Pacifique méthode de la préoccupation partagée

prévention du harcèlement

conseil des élèves





éducateur en milieu scolaire

- Denis CARNAL
- denis.carnal@pre-de-vert.ch
- 079 261 24 17 (lundi après-midi, mardi et jeudi)

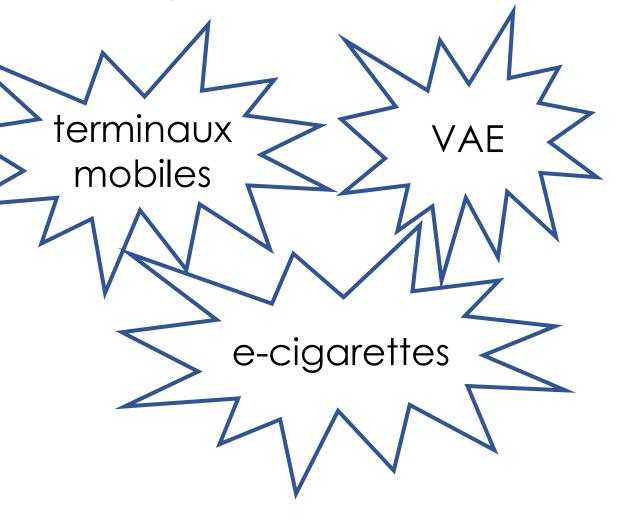






nouvelles technologies

vigilance effets pervers aspects légaux responsabilité partagée

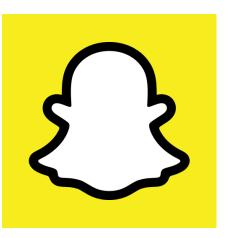




réseaux sociaux









puff bars ou ???







VAE

Sur notre site:

véhicules électriques







ressources

www.sois-prudent.ch
www.147.ch
www.ciao.ch
www.jeunesetmedias.ch
www.yd.ch/unite-psps



congés et absences

- Demandes de congé décision 131 de Mme A.-C. Lyon
- Argumenter la demande
- Respecter le délai de quinze jours
- Absences
- Gestion informatisée sur le site de Borex-Crassier
- Annonce par téléphone, au secrétariat, avant le début des cours
- Justification écrite au retour



congés joker

Pour ce nouveau type de congé, les parents n'ont pas besoin de donner une justification. Le congé joker est automatiquement validé, pour autant qu'il respecte les conditions suivantes :

- Il est possible d'annoncer au maximum 6 demi-journées de congé joker par année scolaire ;
- Il est possible de prendre au maximum 2 demi-journées de congé joker à la fois, même si elles sont séparées par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif;
- Un congé joker s'annonce par écrit directement à la maîtresse ou au maître de classe;
- Il doit être annoncé au moins 2 jours à l'avance ;
- Il n'est pas possible de prendre un congé joker si l'élève a déjà eu l'équivalent de 2 semaines de congé (motivé + joker) durant l'année scolaire;
- L'annulation d'un congé joker doit avoir lieu au moins 2 jours à l'avance. Sinon, le congé joker sera considéré comme utilisé.



congés joker

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour d'école de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'école, camps, etc.;
- les jours des épreuves cantonales de référence, les jours de l'examen de certificat ;
- les jours qui précèdent ou qui suivent immédiatement un congé motivé individuel accordé, même s'ils sont séparés par un week-end, des vacances, un jour férié ou un congé collectif;

Comme pour tout type d'absence, les parents sont responsables de s'assurer que leur enfant rattrape le travail manqué. Chaque enseignante ou enseignant leur fournit les éléments nécessaires à ce rattrapage. Les justificatifs d'absence-congé de l'agenda ou du cahier de communication n'ont pas encore de case « congé joker ». Dans l'intervalle, il est possible d'écrire « congé joker » dans la partie Motif. Une version numérique mise à jour du formulaire est disponible en ligne.



Exemples d'utilisation du congé joker

Pour prolonger un week-end:

- un vendredl toute la Journée
- ✓ un lundi toute la journée
- ✓ un vendredl après-midl et le lundi matin d'après
- un jeudi et un vendredi toute la journée (= 4 demi-journées à la fois)
- un vendredl et le lundl d'après toute la journée (= 4 demi-journées à la fois)

Pour bénéficier d'un congé en semaine:

- un mardi ou un jeudi toute la journée
- un mercredi matin
- un mardi après-midi et le mercredi matin
- ✓ la journée qui précède une journée de mise en congé exceptionnelle de l'ensemble des élèves de l'établissement
- un mardi toute la journée et le mercredi matin (= 3 demi-journées à la fois)
- un mercredi matin et le jeudi toute la journée (= 3 demi-journées à la fois)



Pour partir un jour plus tôt en vacances ou en week-end prolongé, ou pour revenir un jour plus tard:

- la Journée du vendredl qui précède les vacances
- ✓ la Journée du lundi qui suit les vacances (hors rentrée scolaire d'août)
- ✓ la journée du mardi qui sult le week-end du Jeûne
- ✓ le vendredl après-midl qui précède les vacances et le lundi matin qui les suit
- Ia Journée du vendredl qui précède les vacances et la journée du lundl qui les sult (= 4 demi-journées à la fois)
- Ia matinée du mercredi qui précède le week-end de l'Ascension et la Journée du lundi qui le suit (= 3 demi-journées à la fois)

Pour prolonger un congé motivé individuel accordé:

- le jour d'école précédant le premier jour du congé motivé individuel accordé (= précède immédiatement le congé accordé)
- Ie lundi sulvant un congé motivé individuel accordé se terminant le vendredi précédent (= suit immédiatement le congé accordé)



congés joker

Tout est en ligne dans le mémento, sur notre site.





le conseil d'établissement

- Assemblée des parents d'élèves le 10 octobre à 19h30, Bo'Resto
- Le Conseil d'établissement (CET) rassemble autorités communales, représentant.e.s des parents d'élèves, représentant.e.s des maitre.sse.s et membres d'associations. C'est un lieu d'échange, de dialogue et de concertation.
- Nous vous invitons à contacter vos représentantes par courriel:

cet.esep.parents@gmail.com ->

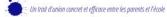


association de parents d'élèves





REPRÉSENTER RELAYER PARTAGER INFORMER ÉCOUTER PROPOSER



Assemblée générale

Rencontrer les membres Elire les nouveaux membres du comité

Que faisons-nous?

- Établir un contact de qualité avec les autorités scolaires et les acteurs locaux, qui permet d'échanger dans un esprit constructif
- Transmettre et faire valoir les idées et les suggestions des parents auprès des organes compétents
- Offrir une écoute attentive aux familles et leur fournir les informations ou les conseils dont elles ont besoin
- Proposer des outils et des activités pour aider et soutenir les parents et leurs enfants scolarisés

Jeudi 10 Octobre 2024 à 20h30

Bo'Resto Route de la Tour 55, 1263 Crassier

.Renseignements et inscriptions : info@apeasseetboiron.ch

Jeudi 10 Octobre 2024 à 20h30

Bo'Resto Route de la Tour 55, 1263 Crassier



cadre général de l'évaluation

Groupe principal	Groupe restreint		
Français Mathématiques	5P-6P	7P-8P	98-118
Allemand			
OCOM ou OS			
Anglais Sciences de la nature Géographie Histoire Arts visuels Musique Act. créatrices et manuelles ou éduc. nutritionnelle			



cadre général de l'évaluation fin 9S



	Voie Générale	Voie Prégymnasiale
Groupe principal	≥ 44 pts (11 branches)	≥ 44 pts (11 branches)
Groupe restreint	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OCOM ou OS)	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OS)
Cas limite	maximum 1 point	maximum 0,5 point

En VG et VP, un 4 de moyenne indique que les objectifs fondamentaux sont atteints.



fin de 11S – avec examens



	Voie Générale	Voie Prégymnasiale	
	Certificat VG	Certificat VP	Certificat VG
Groupe principal	≥ 44 pts	≥ 40 pts	≥ 38,5 pts
Groupe restreint	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OCOM ou OS)	≥ 16 pts (FRA, MAT, ALL, OS)	≥ 14,5 pts (FRA, MAT, ALL, OS)
Cas limite	maximum 1 point	maximum 0,5 point	maximum 1 point

En VG et VP, un 4 de moyenne indique que les objectifs fondamentaux sont atteints.



VG - changement de niveau



	FRA – MAT - ALL		
	Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année	
Niveau 1 à niveau 2	moyenne de 5,5 ou davantage ou 5 sur préavis de l'enseignant		
Niveau 2 à niveau 1	sur demande des parents ou sur préavis de l'enseignant	moyenne de 3 ou moins ou 3,5 sur préavis de l'enseignant	

Un échange entre les parents et l'enseignant de la discipline concernée a lieu lors de chaque changement de niveau.



changement de voie VG -> VP

VG VP

Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année
9VG -> 9VP	9VG -> 10VP
 FRA MAT ALL niveau 2 avec OS Seuil groupe principal ≥ 50,5 pts groupe restreint ≥ 19 pts Cas limite: max 0,5 pt 	 FRA MAT ALL niveau 2 avec OS Seuil Gr. principal ≥ 50,5 pts Gr. restreint ≥ 19 pts Cas limite: max 0,5 pt
	 9VG -> 9VP FRA MAT ALL niveau 2 sans l'OCOM Seuil groupe principal ≥ 46,5 pts groupe restreint ≥ 15 pts Cas limite: max 0,5 pt

Un échange entre les parents et le maître de classe a lieu lors de chaque changement de voie.



changement de voie VP -> VG

VG	VP

Fin du 1 ^{er} semestre	Fin d'année
	élève en échec ayant déjà
 sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe 	 redoublé l'année en cours ou redoublé deux fois ou
	 sur demande des parents ou sur préavis du conseil de classe

Un échange entre les parents et le maître de classe a lieu lors de chaque changement de voie.



cadre général de l'évaluation

pour toute information:

- évaluation
- groupes et branches
- normes de promotion





voir le dépliant disponible sur notre site internet



un nouveau cycle de trois ans



9VG

9VP

OCOM (Option de compétence Orientée Métier)

2 périodes par semaine

FORGEN (formation générale)

2 périodes par semaine

OS (Option Spécifique)

4 périodes par semaine

Disciplines à niveaux :

français, mathématiques et allemand.

Pas de niveaux en VP



changement de niveau/voie



Fin du semestre / fin de l'année

Première étape

si nécessaire en vue d'un changement (niveau et voie) Préavis des maitre.ss.es et demande des parents

Tenue du Conseil de classe Points de situation (notes)

Seconde étape

Décisions du Conseil de direction (Directeur et Doyen.ne.s) Droit de recours des parents



les périodes FORGEN

VG

FORmation **GEN**érale:

pour regrouper les élèves et travailler sur La gestion de classe

Approche du Monde Professionnel (AMP)

Les MITIC



approche du monde professionnel ve

















VG*: abandon de l'OS?



fin du 1er semestre

Sur demande des parents ET moyenne < 3,5

ou si passage aux niveaux 1+1+1

fin d'année

Automatiquement si **moyenne < 4,0** ou si passage aux niveaux 1+1+1

*également pour les élèves qui se réorienteraient de 9VP à 10VG



choix des OCOM / OS



OCOM, fin de 9e

Nouveau choix possible pour OCOM de 10-11e (2 ans)

OCOM, fin de 10e

Aucun changement d'OCOM jusqu'à l'examen en fin de 11e

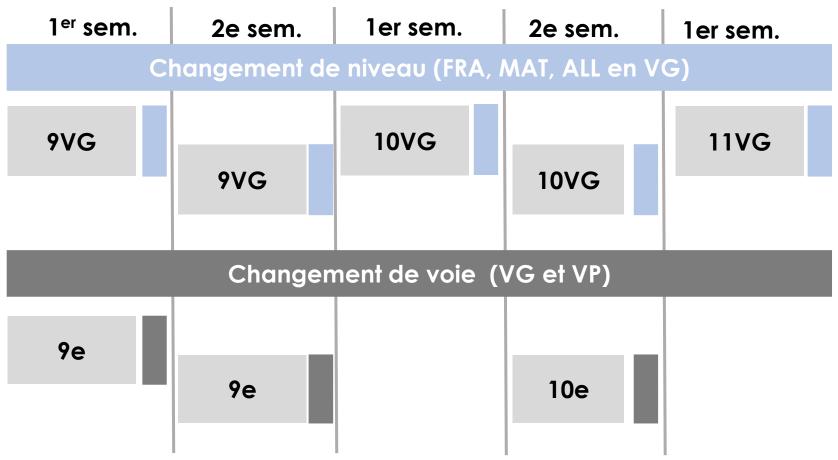
Spécificité de l'OS

Aucun changement d'OS jusqu'à l'examen en fin de 11e (sauf abandon entre la 9e et 10e en VG)



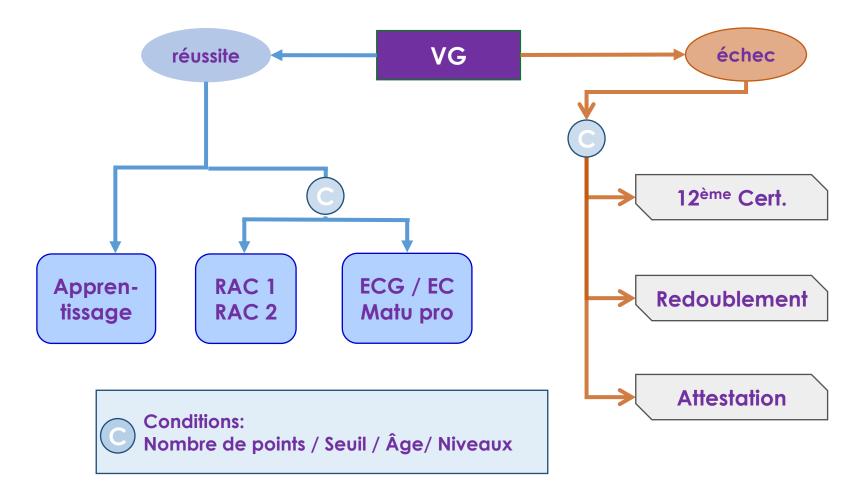
niveaux et voies





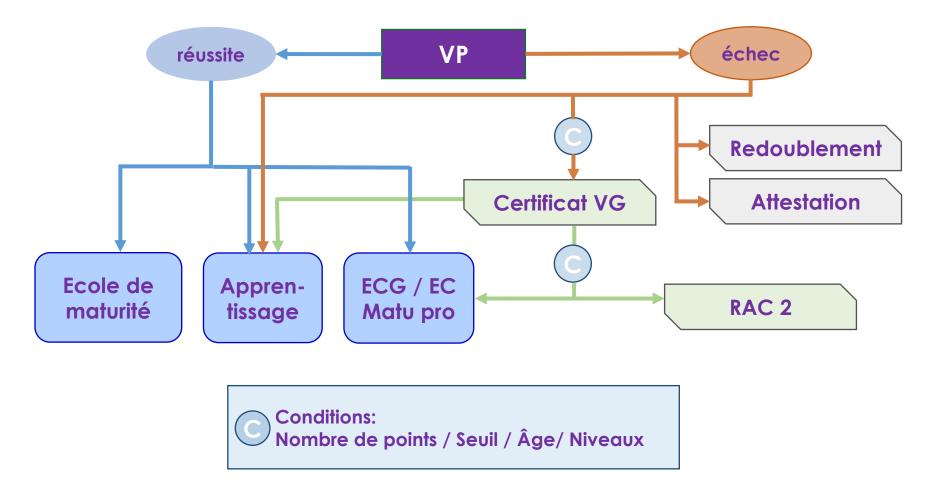


à l'issue de la 11e VG





à l'issue de la 11^e VP





vos questions





merci de votre attention!

ce diaporama est disponible sur notre site internet www.esep.ch





plan des salles de classe



9VG/1 Mme Estor, salle C217, 2^{ème} étage 9VP/1, M. Buclin, salle B107, 1^{er} étage

9VP/2, Mme Huber Michoud, salle B212, 2^{ème} étage

9VP/3, Mme Rieb, salle B008, rez

9VG/2, M. Payot, salle B214, 2^{ème} étage

9VG/3, Mme Vigilante, salle B213, 2ème étage

